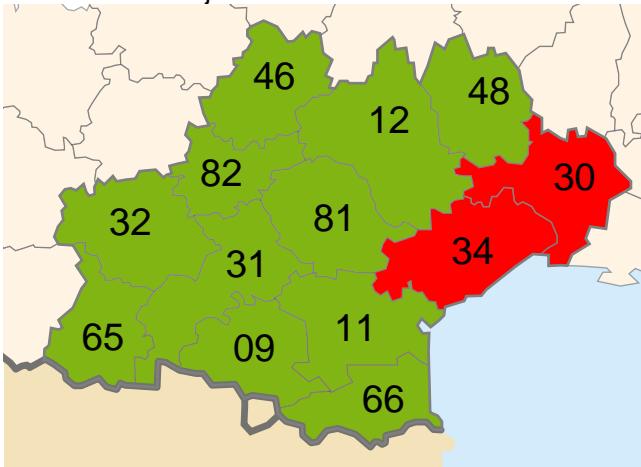
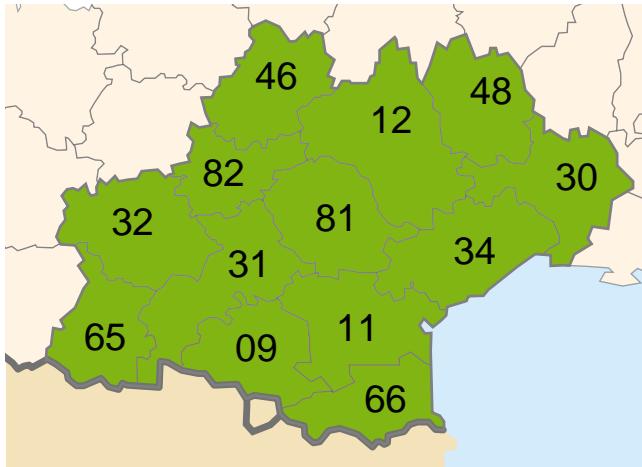


**EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR****SITUATION**

Aujourd'hui le 05/08/2018



Demain le 06/08/2018



Aujourd'hui le 05/08/2018			Demain le 06/08/2018			Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
			Ariège (9)			AP du 10/08/2017
			Aude (11)			AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)			AP du 17/08/2017
■			Gard (30)			AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)			AP du 26/10/2017
			Gers (32)			AP du 04/08/2017
■			Hérault (34)			AP du 04/08/2017
			Lot (46)			AP du 06/09/2017
			Lozère (48)			AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)			AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)			AP du 20/07/2017
			Tarn (81)			AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)			AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte\*

Procédure d'information

Pas de procédure

O<sub>3</sub> : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO<sub>2</sub> : dioxyde d'azote

\* Pour tous renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Hier samedi 04 août, comme prévu, les fortes chaleurs et le vent faible couplés avec l'augmentation du trafic routier ont entraîné le maintien de concentrations élevées d'ozone sur les départements du Gard et de l'Hérault.

Ce dimanche 05 août, les conditions météorologiques défavorables à une dispersion de la pollution devraient entraîner la persistance de l'épisode de pollution sur les départements du Gard et de l'Hérault.

Pour le lundi 06 août, l'amélioration des conditions météorologiques (baisse des températures, couverture nuageuse en hausse) couplée à la baisse du trafic routier saisonnier devraient entraîner une baisse des concentrations d'ozone sur ces 2 départements et donc clore l'épisode de pollution.

Compte tenu de la persistance de l'épisode de pollution, une procédure d'alerte est déclenchée par les préfectures du Gard et de l'Hérault pour la journée du 05 août 2018.

La sortie de la procédure d'alerte est prévue pour le lundi 06 août 2018.

A noter que les concentrations d'ozone devraient rester relativement élevées dans les autres départements de la région pour ces 2 jours. Cependant même si la qualité de l'air y sera qualifiée de médiocre, il n'est pas prévu actuellement de dépassement des valeurs seuils sur les autres départements.

## DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Les conditions météorologiques caniculaires, températures élevées au-dessus de 35°C en journée, ainsi que le trafic routier saisonnier favorisent la production photochimique d'ozone et conduisent à l'augmentation des concentrations sur les départements du Gard et de l'Hérault.

## EVOLUTION :

Pour le lundi 06 et le mardi 07 août 2018, les conditions météorologiques prévues sur le Gard et l'Hérault devraient s'améliorer: légère baisse des températures, arrivée d'une couverture nuageuse. Ceci, couplé à un retour à la normale du trafic routier saisonnier, devrait entraîner une baisse des concentrations en ozone et donc la fin de l'épisode de pollution sur ces 2 départements.

A noter que les concentrations d'ozone devraient cependant rester élevées sur tous les départements de la région. Notamment ceux de la façade Est (jusqu'à l'Est de la Haute Garonne) qui seront influencés par des masses d'air en provenance de la vallée du Rhône.

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

### Recommandations de protection individuelle

<p><b>Populations vulnérables :</b> Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</p> <p><b>Populations sensibles :</b> Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evitez les sorties durant l'après-midi.</li><li>- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.</li><li>- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :<ul style="list-style-type: none"><li>- prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ;</li><li>- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;</li><li>- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.</li></ul></li></ul>
<p><b>Population générale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). Les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.</li><li>- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.</li></ul>

### Recommandations pour limiter les émissions de polluants

<b>A la maison / au travail</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.</li><li>- Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).</li></ul>
<b>Déplacements</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être</li><li>- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.</li><li>- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)</li></ul>
<b>Qualité de l'air</b> <b>Industriels</b> <a href="http://www.atmo-occitanie.org">www.atmo-occitanie.org</a>	<p><b>Mesures d'urgence</b></p> <p>- Reportez les émissions industrielles ou de composés organiques volatils (COV) lors des périodes de pollution.</p> <p>Contact département [11],[30],[34],[48],[66] : 06.07.26.47.11</p>

**Effets de la pollution sur la santé**  
[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)

ARS Occitanie  
Informations santé, AIR SANTÉ :  
05 61 77 94 44

